

COMMUNE DE PENTHALAZ
Conseil communal

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n°2020-43 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021.

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de Mme Samanta Cardaropoli, de MM. Daniel Rochat, Daniel Traini, Marc-Eugène Viret, Claude Brocard, Mohammad Soltan Hosseini et Bernard Morel, s'est réunie le 24 août à la buvette du Verger pour débattre de l'arrêté d'imposition pour l'année 2021. Mme Corinne Borgeaud et M. Jean-Rémy Marchand représentaient la commission de gestion. La Municipalité était présente in corpore.

Cela fait quelques années que les comptes de la commune, malgré des budgets plutôt pessimistes au départ, sont dans les chiffres noirs. Le tableau de la page 2 du préavis le montre bien : à l'exception d'un léger déficit en 2016, les comptes ont toujours été positifs. Et on peut raisonnablement se montrer optimiste pour l'année 2020 puisque, selon les renseignements donnés par Didier Chapuis, les rentrées fiscales au 31 juillet étaient supérieures de quelque 200'000 francs par rapport à celles du 31 juillet 2019 (6,9 millions contre 6,7).

En dépit de ces comptes positifs, notre taux d'imposition de 74%, relativement haut par rapport à la moyenne cantonale (69,1%), n'a pas varié depuis pas mal d'années. Et la Municipalité propose à nouveau de le maintenir à ce niveau pour l'année 2021, même si, comme le relève le préavis, le résultat financier de ces dernières années pourrait laisser entrevoir de le baisser.

La Municipalité explique vouloir se ménager une marge de sécurité en raison de plusieurs incertitudes. En particulier liées à la pandémie du Covid-19. Didier Chapuis craint que les rentrées fiscales de l'année prochaine, qui concerneront les revenus touchés en 2020, soient impactées. Avec la mise en place de la RIEIII, les recettes seront inmanquablement inférieures, sans que l'on sache exactement à quel niveau. De plus, il faut tenir compte du fait que la péréquation financière entre communes nous est actuellement favorable, ce qui ne serait plus forcément le cas avec un taux d'imposition plus bas. Sans oublier aussi les importants investissements qui attendent la commune ces prochaines années. Baisser le taux pourrait donc s'avérer être un piège, estime la Municipalité. D'ailleurs, il y a une dizaine d'années, notre exécutif de l'époque l'avait abaissé, mais avait fait machine arrière dès l'année suivante.

CONCLUSIONS

La commission des finances a entendu et compris les arguments de la Municipalité. A l'unanimité, elle a décidé de se ranger derrière l'avis de cette dernière et vous recommande donc d'accepter les conclusions du préavis 2020-43 telles qu'elles vous sont présentées.

Penthalaz, le

Le rapporteur:

Bernard Morel

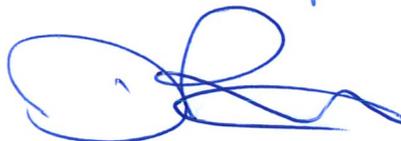


Les membres:

Samanta Cardaropoli



Daniel Rochat



Daniel Traini



Marc-Eugène Viret



Claude Brocard

Mohamad Soltan Hosseini

